

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

21^{ème} année - N° 3766 - Lundi 30 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

ÉNERGIE RENOUELABLE

Azali inaugure la centrale solaire de Pomoni



Le président Azali inaugurant la centrale solaire de Pomoni.

ELECTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE :

**Le patron des Ets Nassib
et son équipe se désistent**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Novembre 2020**

Lever du soleil:
05h 32mn
Coucher du soleil:
18h 17mn

Fadjr : 04h 19mn
Dhouhr : 11h 58mn
Ansr : 15h 32mn
Maghrib: 18h 20mn
Incha: 19h 34mn



SOCIÉTÉ

L'antenne comorienne de l'Action média francophone est née

L'Action média francophone (AMF) a son antenne à Moroni depuis le 26 novembre. Elle est présidée par Mariata Moussa, journaliste et ancienne rédactrice en chef d'Al-watwan.

Les membres fondateurs et ayant droit de l'Action média francophone s'étaient réunis en assemblée générale le 26 novembre dernier, au siège du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel à Moroni, pour adop-

ter le projet de statut, et élire le bureau devant conduire l'AMFC, l'antenne comorienne de l'AMFI, pour une période de trois ans.

Mariata Moussa a été choisie comme présidente pour diriger le tout premier bureau. M. Mariata est journaliste et chef de la rubrique juridique d'Al-watwan, où elle avait déjà occupé à titre intérimaire le poste de rédactrice en chef après la démission de Nassila Ben Ali. Elle est aujourd'hui la correspondante de l'AFP à Moroni. Idjabou

Bakari, ancien directeur de publication du quotidien Masiwa, est élu vice-président. Le secrétariat général est confié à Toufé Maecha, secrétaire de la rédaction de La Gazette des Comores, président de la section comorienne de l'Union internationale de la presse francophone et ancien rédacteur en chef de Masiwa. Ali Abdou, président du syndicat des journalistes occupe le poste de trésorier.

L'association a pour objet de promouvoir par tous les moyens en

sa possession le développement économique des médias comoriens, de service public et privé, d'accompagner la formation professionnelle des journalistes et la professionnalisation des acteurs des médias (dirigeants, commerciaux, personnels administratifs et techniques etc)

Afin de remplir cet objet, elle développe des actions visant à confronter le professionnalisme et le pluralisme des médias comoriens, vecteurs indispensables à la démocratie ; favoriser des partena-

riats entre les universités publiques et privées de l'Union des Comores, les centres de formation de l'Océan Indien et de l'espace francophone pour organiser et fertiliser la formation et le perfectionnement des acteurs des médias ; renforcer la pratique des langues de travail dans les médias. Et plus généralement à conduire toutes les actions utiles au développement des médias et à la formation professionnelle.

Andjouza Abouheir

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES À MOHELI

Lancement d'une campagne de sensibilisation à Mohéli

Après le lancement fait à Mvouni à Ngazidja mercredi 25 novembre, l'ONG Hifadhui a atterri à Mohéli pour des activités de sensibilisation sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Après Mohéli, ils se sont envolés pour Anjouan.

Vendredi dernier, Rahamatou Goulam avec son équipe se trouvaient au marché de Fomboni à Mohéli pour une sensibilisation de masse. Avec leur mégaphone, ils ont marché à pieds jusqu'au parking de Salamani. Samedi, la sensibilisation s'est poursuivie dans les taxis vers le plateau de Djando. HIFADHU lance un appel à toutes les femmes et les enfants de briser le silence, de dénoncer tout acte de violence, de viol et de sexisme fait à leur égard.

L'ONG met en garde les professeurs, les Fundi, les époux et les grand-pères qui commettent ce genre de délit. « Qu'ils sachent que désormais ils payeront lourdement leurs actes criminels », avertit un animateur de l'équipe.

L'équipe de sensibilisation a fait le tour de Mohéli avant de s'envoler à Anjouan pour les mêmes activités puis à Ngazidja pour boucler la tournée des 16 jours prévus. Rahamatou Goulam déplore le refus par les autorités de leur marche qui a été prévue à cause du corona et pourtant elle estime que les agressions font plus des victimes que le corona. « Rien qu'en ces deux dernières années, le pays a enregistré 11 morts dus aux agressions physiques », rappelle-t-elle devant les médias.

Riwad



COOPÉRATION MILITAIRE

Les Emirats Arabes Unis et les Comores signent un accord de défense

Mohamed ben Ahmed Al Bowardi, ministre d'État à la Défense, et Youssouf Mohamed Ali, directeur de cabinet du président et ministre par intérim de la Défense de l'Union des Comores, ont signé aujourd'hui un mémorandum d'entente (MoU) par vidéoconférence, sur la coopération conjointe dans les domaines de la défense et militaire. Al Bawardi a déclaré que la signature de ce mémorandum

d'entente reflétait la volonté du ministère de la Défense de renforcer les relations de partenariat et son engagement à démarrer des relations de coopération avec ses partenaires. De son côté, Youssouf Mohamed Ali a réitéré la volonté du ministère de la Défense de son pays de renforcer et de soutenir les relations de coopération conjointe entre les deux pays.

Les deux parties ont également

passé en revue les derniers développements de l'épidémie de COVID-19 et l'importance de coordonner et d'unifier les efforts pour contenir son impact. Ils ont également examiné des questions d'intérêt mutuel et échangé des vues sur les développements régionaux et internationaux.

GRAFFITIS SUR LES MURS DE MOHELI

3 mois de prison ferme contre tous les membres du M17

Le délibéré sur l'affaire des graffitis et tracts contre le régime Azali est tombé vendredi dernier. La sentence prononcée a provoqué la colère de plusieurs personnes qui n'ont pas manqué de descendre dans la rue.

3 mois de prison ferme contre tous les militants d'opposition du M17 (mouvement de 17

février). Ils sont tous reconnus coupables par le tribunal correctionnel de Fomboni des faits qui leur sont reprochés.

Ils ont été accusés de diffamation au chef de État et aux autorités de l'île mais aussi d'atteinte à l'ordre public pour avoir écrit sur les murs « Azali na alawé » ou encore « Anjouan 2021 » et quelques tags à l'encontre de Fazul et Chabhane

avec des tracts au même slogan. Des accusations qu'ils ont tous niés sauf Ben Massound Darouèche qui a été pris en flagrant délit.

Après le délibéré, jugé « dicté par le pouvoir politique » selon les contestataires, instantanément un groupe de personnes mécontentes ont battu le pavé pour dénoncer l'injustice.

Riwad

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Azali Assoumani inaugure la centrale solaire de Pomoni

Le président de la République a inauguré samedi dernier la centrale photovoltaïque de Pomoni à Anjouan. Avec une capacité de 3,2 Mw, elle va couvrir plus de 35% des besoins de l'île. Un ouf de soulagement pour les Anjouanais.

Pour la première fois dans l'histoire des Comores, de l'énergie renouvelable est injectée dans le réseau électrique public. En effectuant le lancement technique samedi dernier, le Président

de la République Azali Assoumani a voulu démontrer que les Comores ont entrepris une voie d'innovations technologiques et mis en œuvre le premier accord mondial sur le climat et le réchauffement climatique, l'Accord de Paris. La centrale photovoltaïque de Pomoni, installée dans un domaine public de 5 hectares, produira 4 mégawatts et couvrira jusqu'à 40% des besoins en électricité de l'île d'Anjouan.

A l'heure où l'île passe près de 20 heures de temps dans le noir, l'île tri-

angulaire espère être éclairée dans les prochaines semaines durant les heures de travail. « On ne fait que remercier ce que fait le président pour nous. Aujourd'hui, nous avons cette centrale solaire, les routes et bientôt des centrales hydroélectriques. C'est immense », avance un habitant de Lingoni.

La centrale est le produit d'un partenariat public/privé, entre le gouvernement Comorien et le groupe Tanzanien VIGOR. Le projet a été entièrement réalisé sous la

supervision directe de Engie EPS mais construit uniquement par deux entreprises comoriennes : la Netisse de Moroni (montage et câblages électriques) et la SCK de Anjouan (travaux civils et logistique).

La centrale de Pomoni est implantée pas loin des centrales hydroélectriques de Bambao et de Lingoni. « ENGIE EPS se chargera de gérer les services et la production de l'énergie tandis que le Sonelec s'occupera de la commercialisation », précise Houmed Msaidié, le

ministre en charge de l'énergie.

Après cette inauguration, le gouvernement projette la construction de deux autres centrales photovoltaïques à Anjouan, à Bambao-ntsanga, et à Trenani, qui produiront respectivement, 4 et 2 mégawatt, avec un financement de près de 15 millions d'Euros. En Grande-Comore, la centrale installée à Foubouni sera opérationnelle au début de l'année 2021.

Nabil Jaffar

ELECTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE :

Le patron des Ets Nassib et son équipe se désistent

La liste conduite par Chamsoudine Ahmed, gérant des établissements Nassib, s'est retirée de l'élection à la présidence de la Chambre de commerce. Cette décision se veut une marque de solidarité à deux de ses coéquipiers disqualifiés par la Cour d'appel de Moroni.

C'est devant la presse, vendredi 27 novembre dernier, que Chamsoudine Ahmed et son équipe ont annoncé leur retrait de la course à la Chambre de commerce. Cette décision a été prise en signe de solidarité aux deux membres de ladite liste, qui ont été disqualifiés par la Cour d'appel de Moroni. « A cette décision définitive, aucun recours possible. Et par solidarité aux deux membres de notre liste, nous ne pouvons plus continuer le processus. La solution la plus sage à nos yeux, est de nous retirer du processus électoral en attendant des meilleures conditions pour la réorganisation des élec-

tions à la Chambre de commerce », souligne Hamidou Mhoma.

En effet, la liste de Richard Kamoula a porté plainte contre la liste de Chamsoudine Ahmed auprès du juge, en demandant l'annulation de la candidature d'Ali Idjihad et de Madouhouli Mohamed, deux membres de la liste dirigée par le gérant des établissements Nassib, au motif qu'elles ne répondaient pas aux exigences réglementaires. « On reproche à Madouhouli d'être fonctionnaire alors qu'il a pris une disponibilité pour convenance personnelle et il est en droit de travailler, et Ali Idjihad de ne pas être commerçant », explique M. Mhoma, tout en regrettant le caractère « incongru » de cette décision.

Depuis le début, la liste de Chamsoudine soutenue par l'organisation patronale Nouvelle Opaco, et le syndicat des commerçants Synaco, a mené un combat sans relâche contre les irrégularités du processus électoral. Ironie de l'histoire, c'est cette



liste qui en fait les frais, voyant deux de ses membres se faire disqualifier. « Nous n'avons pas de problème avec une équipe quelconque, nous avons voulu corriger les irrégularités », réitère Chamsoudine Ahmed, sans vouloir faire allusion à l'acharnement dont sa liste a été victime de la part de ses adversaires, au premier rang desquels Richard Kamoula, un autre opé-

rateur économique qui a pignon sur rue.

« L'image du pays est écornée par ce genre de comportement, chaque élection est contestée. C'est inadmissible », poursuit Chamsoudine. « Nous appelons le chef de l'État à siffler la fin de ces pratiques ». Aux dernières nouvelles, le ministère de l'économie a décidé de reporter les élec-

tions et mettre en place une commission intérimaire chargée d'assurer les affaires courantes de la Chambre de commerce. La liste de Chamsoudine Ahmed pourrait se reconstituer au fur et à mesure puisque la note de l'Économie semble dire que les nouvelles élections repartiront sur des nouvelles bases.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Me Tadjiddine Ben Mohamed a dévoilé son bureau

Le bâtonnier élu par les avocats, Me Tadjiddine Ben Mohamed a dévoilé les membres composant son bureau le samedi 28 novembre, dans un point de presse. Alors que la victoire est réclamée par son adversaire Me Abdoulohabi, Me Tadjiddine ne se laisse pas faire. Un duel qui n'est pas encore tranché par la Cour d'appel.

Accompagné par les membres de son nouveau bureau, ce dernier, s'est dit qu'il est voté juridiquement par la majorité des avocats. C'est pour cela, qu'il a présenté son nouveau bureau. Il a également relaté brièvement le bilan du bureau sortant, tout en montrant que son nouveau bureau a du pain sur la planche pour reconstruire le

barreau.

Alors que Me Mohamed Abdoulohabi acclamé bâtonnier par l'ex-bâtonnier Ibrahim Mzimba, se considère comme le porte-étendard des avocats du barreau de Moroni, son confrère Me Tadjiddine, élu par la majorité, a dévoilé son nouveau bureau, en s'appuyant sur un procès-verbal de l'assemblée générale, signé par Me Abdillah Mmadi Said, président de la séance et du bureau des élections, et Me Halim Youssouf Oumar, huissier de justice.

« Reçoit, par conséquent et soumet au vote à bulletins secrets de l'assemblée générale la liste présentée par Me Tadjiddine Ben Mohamed. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des avocats. Le résultat du vote est le suivant : suffrages exprimés 26, abstention 1, bulletins pour la liste présentée par Me Tadjiddine 26, bulletins contre la liste présentée par Me Tadjiddine 0. A l'issue du

scrutin, la liste présentée par Me Tadjiddine Ben Mohamed étant élue, le Conseil de l'ordre des avocats du Barreau de Moroni est désormais composé comme suit : Tadjiddine Ben Mohamed bâtonnier, Abdérame Mohamed Sidi membre du Conseil de l'ordre, Ahamed Ali Abdallah, Moindjié Hamadi, Ndjati Ibrahima, Mohamed Abdermane, Mohamed Rafioun, Faizat Said Bacar et enfin Abdou Elwahab Moussa », lit-on sur le procès-verbal.

« Comme vous savez, le 22 novembre les avocats ont été convoqués par le Conseil de l'ordre à une assemblée générale électorale pour choisir un nouveau bureau. C'était une journée mouvementée, regrettable pour nous les juristes. Mais le comble, le bâtonnier sortant Me Mzimba Ibrahim s'est permis d'acclamer Me Abdoulohabi Mohamed nouveau bâtonnier. Et pourtant, il n'y a aucun texte régissant notre

métier qui a prévu une élection par acclamation. L'élection ne doit se faire que par le vote plurinominal à bulletin secret comme l'a précisé l'article 33 », explique le bâtonnier élu par les avocats Me Tadjiddine.

« Le bâtonnier sortant n'avait pas ce pouvoir de déclarer quelqu'un élu par acclamation. D'ailleurs, c'est pourquoi les avocats ont contesté en m'élisant selon les règles du jeu prévues par la loi. Etant bâtonnier élu par les avocats, il est bien évident de vous annoncer mon nouveau bureau. Il y a beaucoup de travaux à faire, sachant que le bureau sortant a laissé beaucoup de difficultés qui il faut résoudre. Nous allons étudier déjà le règlement intérieur. On va travailler ensemble avec mes confrères, pour rendre à notre profession ses lettres de noblesses. »

Nassuf Ben Amad



Me Tadjiddine entouré des membres de son bureau.

CULTURE

«Ha lala nae», un son pour dénoncer les viols sur mineurs

« *Ha lala nae* » est le nouveau morceau de Cheikh Mc. Un deuxième son sorti dix ans après « *Koutsi Wawétshé (Tu n'es pas seul)* » pour dénoncer les agressions et les viols sur les mineurs. Pour interpeller à la fois les victimes, les agresseurs et les acteurs qui luttent contre ce fléau, l'artiste a monté un clip vidéo en dessins animés. Un jeu de vidéo réussi sur des mots percutants.

Longtemps engagé dans la lutte contre les agressions et viols sur mineurs, Cheikh Mc a sorti vendredi dernier un nouveau morceau dédié à cette théma-

tique. « Ha Lala Nae (il l'a sexuellement agressé/e) » met en contraste un maître coranique et un beau-père qui auraient agressé deux jeunes filles. Sans langue de bois, l'auteur de « Koutsi wawétshé (Tu n'es pas seul) » relate des faits qui sont devenus répétitifs au sein des villes et villages comoriens. La chanson est une forme de message adressé à la population pour qu'ensemble, on contribue à dénoncer les actes de viol.

Sur un rythme musical purement africain et non loin de son hip-hop habituel, Abderemane Cheikh de son vrai nom veut par la vidéo 3D d'appeler tout le monde à s'impré-

gnier la situation. Un jeu d'image clair et attractif à la fois pour les victimes que pour les défenseurs de cette lutte. De la forme au fond, l'on constate que le fondateur du Label Watwaniya est loin d'abandonner son combat car comme il aime le dire, « c'est un combat qui ne s'arrêtera pas d'aussi tôt, donc nous ne devons pas lâcher ». « Ha Lala Nae » est donc une suite de ce combat qui, chaque jour qui passe, devient inquiétant car de plus en plus d'enfants en sont violés.

Contrairement à certains artistes qui dénoncent rarement ou peu les viols et agressions, Cheikh Mc lui est un fervent défenseur de la cause

et cela ne date pas d'aujourd'hui (Ndlr : le premier titre pour dénoncer les agressions et viols sur les mineurs est sorti il y a une dizaine d'années en featuring avec DadiPoslim). Dans ce nouvel opus, le parrain du hip-hop comorien ne manque pas de mentionner les manières dont les deux violeurs ont usé pour atteindre leurs proies. Pour l'un, c'est à la sortie de l'école coranique et pour l'autre c'est en l'absence de la mère au foyer.

« Tout d'un coup, il l'entraîna à l'intérieur ; les voisins l'ont même senti. Est-il en train d'égorger un animal ? Ou bien il viole son élève ? Les cris laissent croire que l'édu-

cateur vicieux est passé à l'acte », chante-t-il en dénonçant l'enseignant qui a violé son élève. Pour le père qui a profité de l'absence de sa femme à la maison pour violer sa belle-fille de 14 ans, Cheikh Mc ne manque pas des mots percutants : « Il la voit comme une proie facile ; il la veut. Ah non ! Ah non ! Maîtrise-toi ! Ah non ! Ne fais pas de bêtise ! Ah non ! Ah non ! C'est incompréhensible. C'est incestueux. Ah non ! Il veut coucher avec sa fille ».

A.O Yazid

COMMENTAIRE

L'élection de la honte

Très inquiétant est de constater que l'image du Barreau de Moroni est bafouée par une élection frappée d'irrégularités commise à la fois de manière intentionnelle et démagogique. Intentionnelle en ce sens que ceux qui sont à l'origine savent qu'ils sont dans l'irrégularité. Démagogique dans la mesure où ils n'ont qu'un seul objectif, leurs propres intérêts. Mais pire encore, c'est de constater que les deux avocats qui se déclarent vainqueurs ne le sont pas. Aucune liste n'a été élue sur la base d'une élection régulière. Par voie de conséquence, il revient au Procureur Général de saisir la Cour d'appel en vue d'obtenir l'annulation de ces élections afin qu'une autre élection puisse être organisée

dans un délai plus bref et selon les règles en vigueur.

Deux raisons expliquent en effet ces irrégularités. D'abord, l'élection de la liste présentée par Me ABDOULOI HAB est frappée d'irrégularités au motif que ce dernier ne répondait pas au critère exigé par la loi pour être éligible. La loi pose deux conditions, l'une de temps, laquelle subordonne la faculté d'être éligible au respect d'une condition d'ancienneté d'au moins 3 ans d'exercice de la profession d'avocat depuis la date de prestation du serment, l'autre de présence. Selon l'article 33 de la loi portant organisation de la profession d'avocat en Union des Comores, « les membres du conseil de l'ordre sont élus direc-

tement par l'assemblée générale des avocats pour un mandat de trois ans parmi les avocats inscrits au tableau ayant prêté serment depuis au moins trois ans ». Or, Me ABDOULOI HAB, non seulement n'a prêté serment qu'en 2018, mais surtout il n'a jamais été inscrit dans aucun tableau de l'ordre des avocats du Barreau de Moroni. Et le concerné le sait très bien tout comme le Bâtonnier sortant, Me MZIMBA.

Ensuite, s'agissant de l'élection de la liste présentée par Me TADJIDINE, elle a été frappée également d'irrégularités. Ceci s'explique par le fait que le procès-verbal de l'Assemblée générale, n°001/2020/AG, relatif à l'élection du Conseil de l'ordre de Moroni

indique que « la présidence de séance a été assurée par Me MZIMBA, en sa qualité de Bâtonnier sortant, puis à la suite de son départ inopiné, par Maître ABDILLAH MMADI SAID ». Il y a là sans doute une violation manifeste de la loi puisque l'article 41 de la loi portant organisation de la profession d'avocat en Union des Comores dispose que « L'assemblée générale des avocats se réunit au moins une fois par an, sous la présidence du Bâtonnier ou d'un membre du conseil de l'ordre, ou à défaut, du plus ancien des avocats présents dans l'ordre du tableau ».

Or, il s'avère que Me ABDILLAH MMADI SAID n'était ni membre du conseil de l'ordre sortant ni le plus ancien des avocats

présents. Car, selon le dernier tableau de l'ordre des avocats du barreau de Moroni datant de 2017, l'avocat le plus ancien est Me FAHMI SAID IBRAHIM puisqu'il occupe la place du 3e rang alors que Me ABDILLAH MMADI SAID occupe le 21e rang. Selon la loi, c'est donc Me FAHMI SAID IBRAHIM qui aurait dû présider l'Assemblée générale après le départ inopiné du Me MZIMBA.

Si les avocats, censés être les défenseurs du respect de la loi, sont ceux qui se livrent manifestement à des violations des textes, comment le pays va-t-il s'en sortir ? A méditer.

Yhoulam Athoumani

LIBRE OPINION

Et si on soutenait vraiment la littérature comorienne !

Nous sommes en 1989, le premier roman comorien de langue française, la République des imberbes vient d'être publié par Mohamed Toihiri aux éditions l'Harmattan le 1er janvier 1985 comme un cadeau de fin d'année aux lecteurs comoriens. Les jeunes lycéens ne cachent pas leur fierté de voir enfin dans les librairies, un roman écrit par quelqu'un de leur pays, qu'ils connaissent peut-être puisqu'il est de Mitsoudjé un des villages de Ngazidja.

Encouragé par cet enthousiasme populaire, je prends l'initiative de réunir quelques cadres du pays pour lancer l'idée du Club Kalam pour la promotion de la littérature écrite Comorienne. Les statuts sont rédigés, et déposés en bonne et due forme. Le président Said Mohamed Djohar accepte de parrainer cette initiative en tant que président d'honneur du Club. Cela nous arrangeait car en tant que président de la Cours Constitutionnelle, c'était un parapluie éventuel contre l'ire des mercenaires

qui voyaient dans l'intelligentsia comorienne un ennemi à surveiller et si possible à abattre depuis l'affaire du 8 mars 1985.

Quelques années plus tard d'autres romans suivent. « **Le crépuscule des baobabs** » de Said Ahmed Said Tourqui, « **Et la graine... et le bal des mercenaires** » par Aboubacar Said Salim aux éditions KomEdit pre-

mière maison d'édition enregistrée aux Comores.

Aujourd'hui on ne compte pas le nombre d'ouvrages, essais, romans, théâtre, poésie, en français mais aussi en comorien qui paraissent chaque année dans les différentes maisons d'édition et qu'on retrouve également dans les librairies en France et aux Comores et même dans certains pays

du continent Africain.

On peut ainsi dire que le rêve du Club kalam pour la promotion de littérature écrite aux Comores s'est enfin réalisé et eut son apogée dans la réalisation du premier salon du livre régionale et internationale à Moroni le 17 mars 2017.

L'action a diminué en même temps que ses membres se soient disséminés au fil du temps et que les activités du club se soient amenuisées en conséquence.

J'ai pensé poursuivre le combat en promouvant le Festival National de la Culture Comorienne FESNACO auprès du Ministre de la culture le Capitaine Sidi en 2002, en produisant et animant l'émission livres à palabre, Puis le Café littéraire, Nde Shiyo Sha uhadisiza à l'ORTC, j'ai également tenu une chronique sur les livres à Alwatwan pendant un certain temps.

Malheureusement il a été mis fin à mes activités de soutien à la littérature comorienne par manque d'argent m'a-t-on dit et à Alwatwan et à l'ORTC. Je ne révèle pas ici les modiques sommes

qui constituaient mes rémunérations dans ces deux médias pour éviter le ridicule de l'argument.

Mais pour que vive la littérature comorienne et sa promotion, je déclare ici ma volonté de reprendre mes activités bénévolement dans les médias qui seraient intéressés à commencer par l'ORTC et Alwatwan.

Je voudrais aussi supplier les autorités compétentes de notre pays de créer enfin un Prix littéraire national qu'on pourrait intituler Prix Salim Hatubou ou tout autre nom qui rendrait hommage à un écrivain Comorien quelle que soit son île d'origine pour encourager nos jeunes talents, une fois par an. Salim Hatubou ferait à mon avis l'unanimité puisque il était de toute les îles y compris de la cinquième Marseille qui vient de lui dédier un Centre Culturel Multimédia.

L'émergence de la littérature Comorienne, vecteur stable d'idées et de débats doit faire partie de l'émergence globale sur laquelle on glose tant ces deux dernières années.

Aboubacar B. Said Salim



Aboubacar Ben Said Salim.

COSAF A MEN'S U20 2020

Les Comores avec une majorité d'expatriés

Engagées dans les qualifications pour la CAN U20 2021, les Comores se préparent à prendre part à la Cosafa Men's U20 2020. En regroupement ce jeudi, la délégation comorienne sera composée de 20 joueurs dont 14 évoluant en Europe, majoritairement en France. Le tournoi qualificatif est prévu en Afrique du Sud du 3 au 14 décembre.

A l'exemple des U17, cette édition 2020 de la Cosafa Men's U20 servira de qualifications pour la CAN U20 2021. Les Comores sont logées dans le Groupe B avec la Zambie (championne en titre), Malawi et la Namibie. Sur une initiative du Directeur Technique National,

Ayoub Moussa, des expatriés vont intégrer la sélection U20. Au total, 14 joueurs ont été retenus. Des jeunes issus de différents centres de formation français à l'exemple de Iyad Mohamed (AJ Auxerre), passé par Lille ou du jeune Hadj Djabiri, passé par Le Havre et évoluant actuellement à l'AE Achaiki (Grèce). Un ancien minot de l'OM comme El Anrif Mohamed et un ancien nantais comme Nassuf Ahamada seront dans l'aventure.

Sur un plan technique, on retrouve 6 défenseurs dont 3 centraux (Raha Fayad, N. Ahamad & Assoumani) et 3 latéraux (I. Ahamada, Djabiri & Youssouf). Deux milieux axiaux (I. Mohamed & Haidar Bacar) pour deux milieux offensifs (K. Mohamed & Fahad) et



Coelacanthés U20 en séance d'entraînement.

enfin trois attaquants (E. A. Mohamed, Hassani & Mze Issa). La délégation est arrivée aussi avec un gardien de but de talents et imposant.

Du haut de ses presque 1m85, Kary Guarino ancien portier du SC Air Bel gardera les cages des Coelacanthés.

D'autres jeunes évoluant dans certains grands clubs français auraient pu être de l'aventure. Des jeunes olympiens, niçois, messins, nantais et nancéens avaient été convoqués. Mais ils n'ont pas pu être libérés par leurs clubs à temps en raison du calendrier (hors dates FIFA) et aussi le contexte sanitaire actuel. Six joueurs locaux compléteront le groupe pour le Cosafa Men's U20. La délégation comorienne se rendra en Afrique du Sud lundi prochain. Les Comores entrent en lice le vendredi 4 décembre face au Malawi au Wolfson Stadium.

Boina Houssamdine

COELACANTHES U20 MASCULINS EN AFRIQUE DU SUD

Attention à l'âge requis !

Les Coelacanthés masculins de moins de vingt ans doivent se rendre en Afrique du sud pour le compte du Coupe du Conseil des Fédérations de Football d'Afrique australe (Cosafa Men's U20). Divers tests locaux, buccaux et de poignet, pour démasquer d'éventuelles falsifications d'âge seront appliqués aux joueurs. L'humiliation subie par les Coelacanthés U17 garçons a servi de leçon.

Ce tournoi continental de la zone australe (Cosafa) sert également de qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations des garçons de moins de vingt ans, édition de 2021, prévu à Port Elisabeth (Afrique du sud). Les finalistes de chaque poule valideront leur ticket pour la phase finale continentale. Dans le groupe (B), du 3 au 13 décembre 2020, les Comores doivent affronter et vaincre Malawi, Namibie et Zambie, pour convaincre de leur détermination à aller jusqu'au bout de leur ambition. Mais, on s'interroge si ces ambassadeurs ne vont pas subir la même humiliation que leurs collè-

gues de sU17.

Pour rappel, le tournoi Cup Council of Southern Africa Football Association (Cosafa U17 masculins) a laissé une trace cauchemardesque aux autorités sportives comoriennes, entre autres le Comité de Normalisation pour la Fédération de Football des Comores (Ffc). Le test d'Imagerie par Résonance Magnétique (Irm) est infallible. Il a démasqué les joueurs qui ont dépassé la limite d'âge autorisée. Du coup, l'équipe des Comores a été exclue de la compétition, et suspendue pour les deux prochaines éditions. De plus, les membres du staff technique ont également été suspendus. Le test d'Irm, baptisé test du poignet, détermine avec précision l'âge d'un adolescent de moins de dix ans.

Interrogé sur l'âge des Coelacanthés U20 masculins, Fundi Gaba, membre du staff technique national est ferme. « Nous ne rigoleront pas sur l'âge des joueurs, S'il paraît être au-dessus de la barre requise, le joueur sera immédiatement exclu du groupe, même s'il est le meilleur. Nous n'avons pas le choix. L'honneur de la nation ne

sera pas sali une 2e fois. Trop c'est trop », avance-t-il. Chez le Comité de Normalisation pour la Fédération de Football des Comores (Ffc), la prudence est de mise. Le secrétaire général, Alifene Djamaledine annonce qu'ils ont pris toutes les dispositions nécessaires pour éviter les mêmes erreurs que les U17 masculins. « Nous devons voir physiquement les joueurs. Ils passeront

chez un chirurgien-dentiste pour une radio des mâchoires. Et la dernière opération pour la prudence, c'est la visite et la radio des poignets au Centre d'Imagerie Médicale du Docteur Soimihi », explique-t-il.

Pour information, le rôle d'un chirurgien-dentiste ne se limite pas seulement aux soins des caries, à la diététique des infections de la cavité buccale, ou encore à la pose

d'une prothèse dentaire. Il doit disposer d'un appareil sophistiqué qui permet d'observer avec une grande précision l'évolution de la dentition, qui a rapport avec l'âge d'un adolescent. La communauté sportive salue avec enthousiasme ce garde-fou, érigé par Kanizat Ibrahim et son équipe.

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

Encore une fois, sur la redevabilité ou l'art de rendre compte

"Tsandza nikedro no ntsihibé, ni tsi dhulumu" Sedo

Il fut un temps lors des discussions sur le plan d'action du gouvernement Ikililou, ce dernier avait déclaré faire sienne le concept de redevabilité comme concept clé dans l'administration comorienne. Il faut savoir que celle-ci peut se définir comme étant « l'obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité ».

Elle traduit le besoin croissant de la collectivité de se procurer l'opportunité de voir et de dire si les responsables de la gestion des entités publiques ont utilisé les ressources disponibles de façon à en tirer le meilleur avantage possible et s'ils se sont donné les moyens pour évaluer leurs performances. Pour marquer sa volonté d'aller dans cette direction le chef de l'État avait promulgué le 21 juin 2011, la Loi N°08-013/AU du 25 juillet 2008, relative à la transparence des activités publiques, économique, financière et sociale de l'Union des Comores et ce pour donner le signal dans cette direction.

Les institutions internationales

définissent la gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales du pays. Cette gouvernance s'appuie sur trois piliers qui sont : la primauté du droit, la transparence et l'équité, l'imputabilité ou encore la redevabilité.

Pour l'OCDE, ce concept constitue un ingrédient essentiel d'une bonne gouvernance dans la mesure où " il ne peut y avoir de développement sans un bon gouvernement. Il est certes difficile de définir ce qu'il faut entendre par un bon gouvernement, mais la compétence et l'honnêteté, le sens des comptes à rendre au public, une large participation de la population aux débats et aux décisions touchant les questions centrales et d'une façon générale, l'engagement de l'initiative individuelle ou communautaire en sont manifestement des ingrédients indispensables. »

Ainsi les personnes investies de la mission de diriger les affaires publiques sont tenues comptables de leurs actes. Il leur incombe, quelque soit le niveau de responsabilité

auquel elles appartiennent, l'obligation de démontrer qu'elles ont apporté à la direction des affaires les soins qu'appelle une gestion prudente et efficace des ressources mises à leur disposition. La redevabilité exige que ceux qui demandent des comptes soient à même d'être des exemples à suivre. C'est un exercice difficile mais qui peut être salutaire pour un pays en proie à l'injustice.

Aujourd'hui avec l'opacité qui entoure la façon dont sont traitées les affaires en cours, il appartient au chef de l'État en tant que garant de la justice d'apporter sa contribution pour que les citoyens aient le sentiment que tout est fait avec mesure et équité. Le gros problème dans les îles de la lune est la pléthore de textes dans presque tous les domaines et leur manque d'application. Dans la réalité il y a une absence de mandats clairs concernant les responsabilités des uns et des autres. Or la redevabilité ne doit plus être simplement un concept. Elle doit être un outil pour avancer dans le développement économique et social.

Mmagaza



Le Président chinois Xi Jinping offre des solutions pour lutter contre la pandémie et relancer l'économie lors des réunions des dirigeants des BRICS, de l'APEC et du G20

Le président chinois Xi Jinping a offert la sagesse et les solutions de la Chine pour relever les défis mondiaux allant de la lutte contre le COVID-19 à la relance de l'économie mondiale, alors qu'il assistait à une série de conférences multilatérales tenues en novembre.

M. Xi a assisté aux réunions des BRICS, de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) et du Groupe des 20 (G20) par liaison vidéo du 17 au 22 novembre.

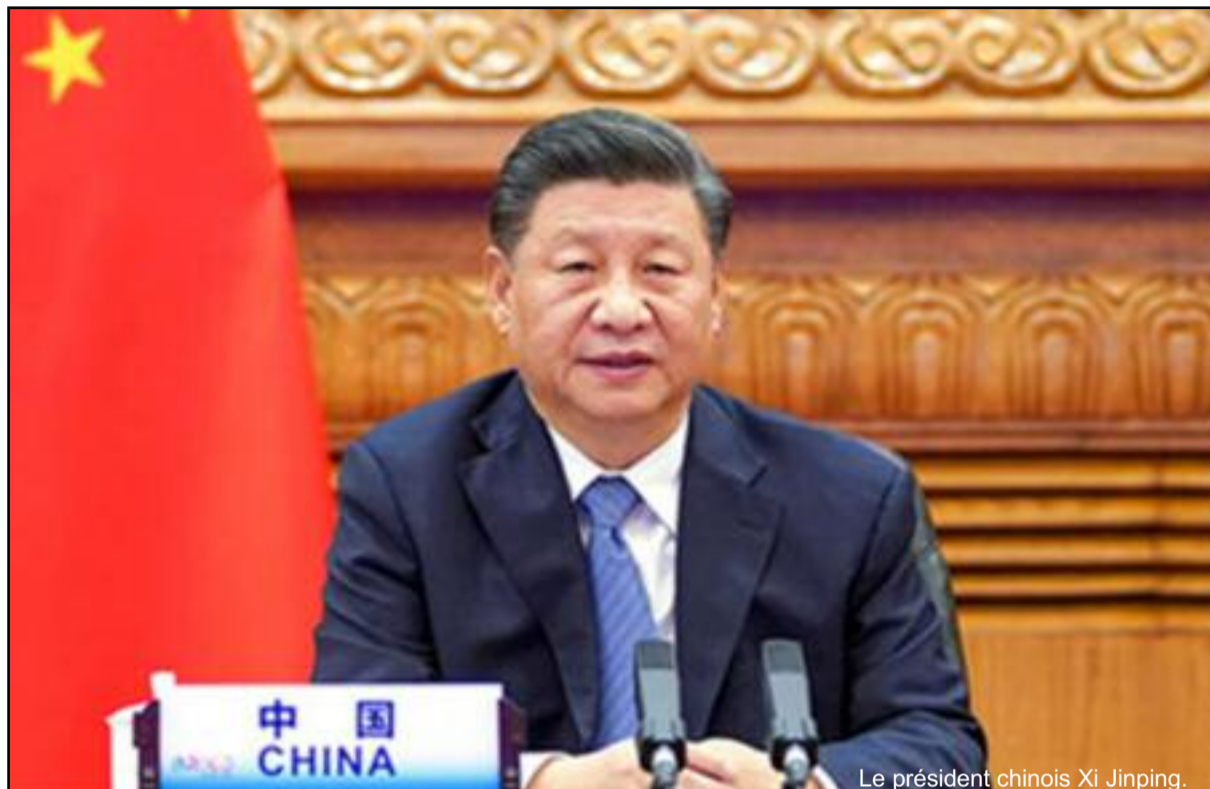
Au cours des réunions, le président a présenté 23 initiatives, propositions et mesures importantes pour coordonner le contrôle du COVID-19 avec le développement économique et social, notamment la coopération pour façonner l'ordre international post-pandémie et le renforcement de la gouvernance économique mondiale, selon le conseiller d'Etat et ministre des Affaires étrangères de la Chine, Wang Yi.

La Chine s'est engagée à s'ouvrir sur les fronts économique et commercial, ce qui a montré son soutien constant au multilatéralisme, a déclaré Song Chaolong, vice-doyen de

l'Ecole du marxisme de l'Université de Pékin. "La sauvegarde du multilatéralisme est particulièrement importante, car elle a tracé la voie pour que la communauté internationale relève les défis mondiaux et renforce la coopération."

Les propos de M. Xi démontrent la détermination de la Chine à renforcer activement le multilatéralisme et à promouvoir la reprise économique mondiale, selon Juliana Gonzalez Jauregui, directrice des études chinoises à la Faculté latino-américaine des sciences sociales de l'Université de San Andres en Argentine. Le G20 porte une responsabilité importante dans la lutte anti-virale mondiale et la reprise de l'économie, indique-t-elle, ajoutant que ses membres devraient s'unir et jouer un rôle plus actif dans la gouvernance mondiale.

Les propositions de Xi Jinping "préparent le terrain pour étendre davantage l'agenda du G20 et promouvoir le multilatéralisme en renforçant le G20 et le système des Nations Unies", analyse Berthold Kuhn, chercheur associé à l'Université libre de Berlin. Les pro-



Le président chinois Xi Jinping.

chains mois et les prochains sommets "devront montrer si le G20 pourra relever les défis de gouvernance pressants dans le domaine de la santé, de l'action climatique, de la santé et de la

numérisation", conclut-il.

A un moment où la pandémie de COVID-19 a entraîné une récession mondiale, les experts ont noté que les positions de la Chine à défendre le

multilatéralisme, à promouvoir la mondialisation et à construire une économie mondiale ouverte sont d'une grande importance pour la relance de l'économie mondiale.

ASSOCIATION COMORIENNE CONTRE LE CANCER CHEZ LA FEMME



OCTOBRE ROSE 2020

UN PARTENARIAT REUSSI

Remerciements à tous nos partenaires pour leur contribution décisive à l'aboutissement des objectifs d'octobre rose 2020

Liste des partenaires

- Ministère de la santé
- Préfet du centre
- PNUD
- Cabinet d'Imagerie Médical (CIM) du Dr Soimihi
- Banque centrale
- MECK Moroni
- Moroni Accueil
- EFOICOM Ngazidja
- Association du personnel de l'OMS
- Monsieur Ahmed Ben Said Jaffar, Ministre des Télécom
- Mathilde Godet
- Etablissement Elamine Said Hassane
- Etablissement NASSIB
- Etablissement CHAWIRI
- CocoMoon
- Alliance française de Moroni
- Projet COMPASS
- Comores Telecom
- TELCO
- ACODS
- Ecole Ménagère Les Hirondelles
- Hotel le Retaj
- CSL Training
- RACINE (Equipe de Volleyball d'Itsandra)
- Imprimerie COPYA
- Dr - Soumaïhat Ahmed
- Dr Soulé Ahamada Mzé Houzaimata
- Mr le Maire de Djomaniya Mboudé
- Mr le Maire de Mitsamiouli
- Mr le Maire de Mbéni
- Pharmacie l'Archipel
- Coach Abbas Iliassa
- Mme Roukia Abderemane
- Amal Athoumane
- Nadhuif Ansalysoiffa
- Mahamoud Saifillah Irfane
- AlWatwan
- La Gazettes des Comores
- L'ORTC
- Radio Ngazidja
- Hayba FM
- ADCS Mitsamiouli
- RTMC Mbeni
- GRTV Mbeni
- RFI
- Tartib
- Tous les autres médias qui ont accompagné la campagne d'Octobre Rose
- Points focaux des structures locales (Nioumadzaha Mvoumbari, Ntsaoueni, Mitsamiouli, Chezani Mboinkou, Mbeni)
- Femmes des principaux marchés (Volovolo, Centre, Dubai)
- Les généreux anonymes